

COMMUNE D'OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix-huit, le 03 septembre à 20 heures 30,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
Présents : 11	en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis
Votants : 14	CHAUVET, Maire.
Date de Convocation	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-
30/08/2018	Louis Ragon, Mme Bernadette Martinez, Mr Jean-Marie Torset,
Date d'affichage	Mmes Monique Gastellu, Pascale Delarosière, Mr Arnaud Geurts,
30/08/2018	Mme Katia Bonnefoy, Mrs Patrie Maschi, Philippe Lemaître.
	<u>Absents excusés représentés</u> : Mr Etienne Lorenzo pouvoir à
	Mr Jean-Marie Torset, Mr Alain Sanchez pouvoir à Mme
	Bernadette Martinez, Mme Frédérique Fileppi pouvoir à Mr Jean-
	Louis Chauvet.
	<u>Excusé</u> : Mme Arielle Montoban.
	<u>Absents</u> : Mr David Michel, Mme Lorna Georgopoulos, Mrs
	François Vidaud, Joachim Florentin.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Bernadette Martinez.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 6, nombre de mariages : 4, nombre de décès : 3. Le nombre de demandeurs d'emploi : 105 au 15 août 2018.

Remerciements

Les membres de la famille de Madame Madeleine Forest remercient la municipalité profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors de ses obsèques.

Informations diverses

. Enquête publique SIAPP

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique du SIAPP concernant l'épandage des boues va se dérouler du lundi 24 septembre 2018 à 9 heures au mercredi 24 octobre 2018 à 18 heures. Les mairies de Villeneuve sous Dammartin, Germigny l'Evêque, Jouarre, Jouy sur Morin, Courchamp, Nangis, Chevry Cossigny et la Chapelle la Reine sont désignée lieu d'enquête au sein desquelles l'intégralité du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Des permanences de la commission d'enquête seront également assurées dans ces communes.

Un dossier simplifié version papier sera tenu à la disposition du public à l'accueil de la Mairie d'Oissey aux jours et heures habituels d'ouvertures. **Monsieur le Maire** rappelle qu'en début du 1^{er} mandat, la commune avait délibéré sur le sujet en votant contre cet épandage ainsi que toutes les communes concernées, sauf une qui était pour. Toutefois, le contre à la majorité n'avait pas été retenu et les épandages s'étaient déroulés. Pour la commune d'Oissey, un agriculteur accepte l'épandage dans ses champs. **Monsieur Patrice Maschi** Conseiller Municipal, indique qu'il lui semble que l'épandage de boue est possible que sur les parcelles semées pour du blé.

. Salle du conseil municipal

Monsieur le Maire indique que comme ont pu le constater les personnes présentes, le plafond de la salle du conseil municipal a été fortement endommagé par des infiltrations d'eau de pluie provenant de la toiture. Une partie du plafond s'est effondré mercredi dernier.

. Remerciements

Monsieur le Maire informe que l'association Les Restaurants du Cœur remercie la municipalité pour l'aide financière d'un montant de 300 euros qui leur a été octroyée au titre de l'année 2018.

Monsieur le Maire informe que l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint-Soupplets remercie la municipalité pour la subvention d'un montant de 500 euros qui leur a été octroyée au titre de l'année 2018.

Monsieur le Maire informe que l'association du Souvenir Français remercie la municipalité pour la subvention qui leur a été octroyée au titre de l'année 2018.

Monsieur le Maire informe que la municipalité a réceptionné, comme depuis de nombreuses années, de Monsieur Marcel Delon un don d'un montant de 100 euros. Le conseil municipal lui adresse ses sincères remerciements.

Monsieur Jean-Louis Ragon Adjoint au Maire, ajoute que Monsieur Marcel Delon est un rescapé de la bataille du 26 août 1944 et qu'il ne peut plus se déplacer pour raisons de santé.

Point à ajouter à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour lequel est le suivant :

. Subvention exceptionnelle à l'Association ESSPO cyclotourisme

Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Association ESSPO cyclotourisme – Subvention exceptionnelle.

Madame Bernadette Martinez Adjointe au Maire informe avoir réceptionné une demande de subvention exceptionnelle du Président de l'Association ESSPO cyclotourisme pour le circuit VTT organisé le dimanche 7 octobre prochain. Trois circuits sont prévus dans la forêt de Montgé et les départs se feront devant la salle polyvalente d'Oissery. Les inscriptions sont gratuites pour les Ostéraciens. **Madame Bernadette Martinez** demande d'octroyer une subvention d'un montant de 500 euros pour l'organisation de cette journée, comme l'année précédente.

Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Madame Bernadette Martinez remercie les membres présents pour cette association.

Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la désignation d'un délégué à la protection des données proposée par le SDESM et le SIGEIF.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne concernant la protection des données, le SDESM et le SIGEIF proposent un groupement de commande ayant pour objet la désignation mutualisée d'un délégué à la protection des données.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'Oissery d'adhérer à un groupement de commandes pour la désignation d'un D.P.D., il est proposé de signer la convention constitutive présentée par le SDESM et le SIGEIF.

Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

SDESM – Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés.

Monsieur le Maire expose que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité. Le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine-et-Marne. Pour permettre à la commune d'obtenir des tarifs intéressants, il est proposé d'accepter les termes de l'acte constitutif présenté par le SDESM, d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés et d'autoriser le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Saint-Soupplets – Dissolution et répartition de l'actif et du passif.

Monsieur le Maire expose qu'il y a plusieurs années, le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Saint-Soupplets avait été créé car à l'époque, il n'y avait qu'un seul collège sur le secteur. Ce Syndicat avait fait l'objet d'une procédure de dissolution depuis de nombreuses années et, est fermé au répertoire INSEE. Ce syndicat était composé des communes de Cuisy, Forfry, Gesvres le Chapitre, Iverny, Marchemoret, Monthyon, Oissery, Le Plessis aux Bois, Le Plessis l'Eveque, Saint-Pathus et Saint-Soupplets. Par mail en date du

6 août dernier, la trésorerie Municipale de Meaux et Banlieue informe que suite à la fermeture de la Trésorerie de Dammartin en Goële, la Trésorerie de Meaux a récupéré certains budgets dont le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Saint Souplet. Une procédure de dissolution était en cours et la Sous-Préfecture de Meaux était en attente des délibérations concordantes des communes membres pour prendre un arrêté portant dissolution de cette structure. L'actif et le passif de ce syndicat étant d'un montant de 48,56€, il est demandé d'acter définitivement la répartition de l'actif et du passif selon un prorata par population pour entériner définitivement ce dossier. C'est la raison pour laquelle est proposé d'approuver la répartition de la façon suivante :

Commune de Cuisy	1,33 €
Commune de Forfry	0,67 €
Commune de Monthyon	5,24 €
Commune d'Oissery	6,87 €
Commune de Le Plessis au Bois	0,87 €
Commune de Gesvres le Chapitre	0,48 €
Commune d'Iverny	1,81 €
Commune de Marchemoret	1,73 €
Commune de Le Plessis l'Eveque	0,90 €
Commune de Saint-Pathus	18,56 €
Commune de Saint-Souplets	10,10 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Madame Pascale Delarosière Conseillère Municipale, demande quelles sont les communes qui fréquentent à présent le Collège Jean des Barres ?

Monsieur le Maire répond qu'il est fréquenté par les élèves d'Oissery et de Saint-Pathus mise à part la section SEGPA qui est fréquentée également par d'autres communes.

Adhésions offertes.

Monsieur le Maire expose que lors du forum des associations du samedi 1^{er} septembre dernier, cinq familles ont gagné par tirage au sort, une année d'adhésion sportive offerte par la municipalité. Comme depuis plusieurs années, ce tirage au sort était destiné, à tous les enfants de la commune inscrits à une association, le jour du forum. Deux bulletins concernent des familles ayant inscrit leur enfant au club de Judo, un bulletin pour une famille ayant inscrit son enfant au club de Théâtre, un au club de Foot et un au club de Gym. Il convient d'autoriser le règlement de la somme totale de 294 euros correspondant à deux adhésions au club de Judo soit 147 euros par adhésion, ainsi que la somme de 216 euros correspondant à une adhésion au club de Théâtre, 180 euros correspondant à une adhésion au club de Foot et 70 euros correspondant à une adhésion au club de Gym.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Madame Bernadette Martinez ajoute que le forum s'est très bien passé, tout le monde était satisfait et de très belles prestations se sont déroulées. Elle remercie toutes les personnes présentes au forum, Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Louis Ragon, Monsieur Arnaud Geurts ainsi que le service technique de la commune, le secrétariat de la mairie et Monsieur Benoit Boudin pour l'élaboration comme tous les ans du livret du forum.

Questions diverses.

. Rentrée des classes :

Monsieur le Maire informe que la rentrée des classes s'est bien déroulée. Pour cette année vu le nombre d'élèves en petite section de maternelle, une classe a été aménagée en dortoir. De nouveaux professeurs des écoles sont arrivés.

Monsieur le Maire souhaite une bonne rentrée à tout le monde.

. Cérémonie commémorative :

Monsieur le Maire informe que le dimanche 26 août dernier s'est déroulée la cérémonie commémorative du groupe Hildevert. Comme tous les ans cette cérémonie était très bien organisée et il remercie Monsieur Jean-Louis Ragon, son Adjoint en charge des cérémonies officielles. Il a pu constater que cette année, il y avait un petit peu moins de monde en provenance d'autres communes. **Monsieur Jean-Louis Ragon** ajoute qu'il y avait tout de même 34 porte-drapeaux.

. Collecte de sang :

Madame Bernadette Martinez informe qu'au cours de la dernière collecte de sang organisée sur la Commune par l'E.F.S. le mardi 31 juillet dernier, se sont présentés 95 volontaires, 84 ont été prélevés dont 9 nouveaux donateurs.

Elle remercie toutes les personnes présentes et indique que la prochaine collecte se déroulera le lundi 29 octobre prochain dans la salle polyvalente.

. Brocante :

Madame Bernadette Martinez informe que l'amicale de l'école organise sa brocante annuelle le dimanche 23 septembre prochain de 7 heures à 17 heures sur le terrain e foot. Pour les réservations, il convient de contacter les numéros suivants :

01.60.01.41.68

07.86.48.27.18

06.70.46.33.17

06.12.71.26.00

. Travaux :

Monsieur Patrice Maschi demande quand vont démarrer les travaux des jeux pour enfants, de la toiture du lavoir ainsi que des ralentisseurs ?

Monsieur le Maire répond que les jeux ont été achetés, ils sont par ailleurs en aluminium pour éviter les dégradations. Ils seront installés dès que le sol souple aura été posé. En effet, un premier devis avait été réceptionné mais un second avait été demandé auprès d'une entreprise spécialisée en la matière qui installera également les jeux. Les travaux n'ont pas pu se réaliser pendant les vacances d'été l'entreprise n'étant pas disponible. Pour information, le coût des travaux du sol est d'environ 52.000 euros.

Monsieur le Maire indique qu'un ralentisseur sera installé sur la bande d'arrêt de bus entre le parking de la mairie et les commerces. Ce ralentisseur aura une pente de 2 % permettant aux personnes à mobilité réduite de traverser. La route vers la station d'épuration sera également réalisée. Ces travaux n'ont pas encore pu être réalisés du faite que fin juin, les entreprises n'avaient plus de bitume suite aux grèves SNCF. Les travaux sont programmés pour le mois de septembre.

Monsieur le Maire informe que concernant les travaux de la toiture du lavoir, ils ne pourront pas être réalisés cette année car ils n'ont pas été inscrits au budget de l'exercice 2018. Les travaux seront inscrits au prochain budget, la toiture sera réalisée avec des tuiles vieilles.

Monsieur Patrice Maschi indique qu'il aurait été judicieux de remettre les tuiles au fur et à mesure, c'est de l'entretien. Maintenant il y a carrément un trou dans la toiture et ça va revenir plus cher.

. Cimetière :

Madame Katia Bonnefoy Conseillère Municipale, informe que cet été des enfants ont régulièrement été dans le cimetière pour boire et jouer. En effet, ils viennent prendre de l'eau, font du bruit et jettent leur contenants tant dans les jardins avoisinants que dans le cimetière. Elle demande s'il ne serait pas possible de faire installer un robinet vers le vestiaire pour qu'ils aillent boire et ne viennent pas au cimetière ?

Monsieur Jean-Louis Ragon ajoute qu'il faudrait mettre un robinet poussoir.

Monsieur le Maire répond que des personnes se sont manifestées en mairie par rapport à ce problème et il avait été proposé courant juillet de couper l'eau en fin de matinée pour la rétablir en fin d'après-midi afin d'éviter les nuisances ; en plus d'ordre général, les personnes ne viennent pas arroser en pleine journée. A ce jour l'eau est rétablie.

. Massif :

Madame Bernadette Martinez demande si le massif fleuri à côté du parking qui a été dégradé va être replanté ?

Monsieur le Maire répond positivement les plantations sont envisagées à l'automne.

. Surveillance :

Madame Pascale Delarosière demande si pour protéger sa maison, une personne est en droit d'installer une caméra sur la cheminée du toit ?

Monsieur le Maire répond qu'il est interdit de filmer la voie publique et cette personne doit respecter la vie privée des voisins. La gendarmerie doit être informée pour effectuer un contrôle.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 10.